



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

POSITIONNEMENT DE L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC



Septembre 2023

La formation de techniciennes et techniciens en intervention du langage

Une solution novatrice pour pallier les grands besoins
en orthophonie au Québec

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Besoins grandissants en orthophonie	4
Grande variabilité dans l'offre de services	5
Importance de l'intervention précoce	7
Gestion non optimale des ressources en place	7
Mise en place d'un programme d'études collégiales de technique en intervention du langage : une solution novatrice	9
Importance du titre d'emploi.....	10
Conclusion	11
Bibliographie	12

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC (OOAQ)

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) contribue à l'amélioration de la qualité de vie de la population québécoise en s'impliquant dans différents dossiers publics en lien avec la santé et l'éducation. Il compte près de 500 audiologistes et plus de 3 200 orthophonistes. Ce sont les professionnelles et professionnels de la santé et de l'éducation spécialisés dans l'évaluation et l'intervention des difficultés et troubles de la communication humaine : audition, voix, parole, langage, habiletés communicatives ainsi que sur le plan des fonctions oro-pharyngolaryngée et vestibulaire, et ce, auprès des personnes de tous âges.

Régi par le Code des professions dont la mission est d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, soit les troubles de la communication et de l'audition, l'Ordre est notamment chargé de surveiller l'accès aux professions d'orthophoniste et d'audiologiste, de soutenir le maintien et le développement de la compétence de ses membres ainsi que de surveiller leur exercice professionnel.

INTRODUCTION

En 2017, dans un but d'améliorer l'accessibilité aux services, l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) publiait un [avis sur l'organisation du continuum et de la dispensation des services aux enfants de 2 à 9 ans présentant un trouble développemental du langage](#) qui reconnaissait, notamment, que les orthophonistes puissent recevoir l'appui d'assistantes et d'assistants dans leurs interventions. Dans la foulée de cette publication, l'OOAQ présentait, en 2020, des [lignes directrices sur l'encadrement des éducateurs et autres intervenants en langage](#) lors de leur participation aux services d'intervention auprès des enfants ayant des besoins ou étant à risque sur le plan du langage ou de la communication. Conscient que les milieux, autant publics que privés, déploient une gamme de services pour répondre aux besoins de cette clientèle, l'OOAQ, dans sa mission de protection du public, souhaitait structurer davantage cette collaboration et répondre à la recommandation de l'INESSS qui préconise que les interventions accomplies par une intervenante non-professionnelle ou un intervenant non-professionnel exerçant un rôle d'assistance soient sous la supervision d'une professionnelle autorisée ou un professionnel autorisé selon le champ d'exercices.

Toutefois, bien que la présence de ces nouvelles ressources ait un impact positif sur la prestation de services en orthophonie auprès de la clientèle pédiatrique, le portrait actuel des besoins en développement du langage force l'Ordre à réfléchir à d'autres solutions pour améliorer l'accessibilité aux services.

BESOINS GRANDISSANTS EN ORTHOPHONIE

En se basant sur les données du programme Agir tôt, on peut affirmer qu'au moins 80 % des problématiques décelées chez la population d'âge préscolaire sont langagières, ce qui est énorme. Cependant, bien que ces difficultés soient dépistées de plus en plus tôt grâce au Programme, il reste qu'il faut agir concrètement sur ce qui a été dépisté et, actuellement, les ressources ne peuvent combler les besoins sans cesse grandissants.

De plus, lorsque l'on regarde au niveau scolaire, le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) est également en hausse, notamment les élèves ayant une déficience langagière (code 34). On parle d'une augmentation de plus de 1 000 élèves en seulement quatre ans (voir tableau 1).

Tableau 1 : Nombre d'élèves avec une déficience langagière selon l'année scolaire

Années scolaires	Nombres d'élèves avec une déficience langagière (code 34)
2018 – 2019	11 181
2019 – 2020	11 064
2020 – 2021	11 304
2021 – 2022	12 318

Il faut néanmoins spécifier que ce nombre est potentiellement plus élevé, puisque ce n'est pas l'ensemble des élèves rencontrant des difficultés langagières ou d'apprentissage qui reçoivent un tel code de difficultés. En effet, pour plus de 10 % des élèves, dont 7 % qui présentent un trouble développemental du langage (TDL), s'exprimer, comprendre, raisonner, apprendre, lire ou écrire représente un défi au quotidien. Cependant, un code 34 n'est pas attribué à chacun de ces élèves. Ainsi, selon les prévisions de l'effectif préscolaire et primaire de 2021-2022 qui se chiffraient à 617 672 enfants, ce serait plus de 60 000 élèves qui pourraient avoir besoin de soutien sur le plan du langage et des apprentissages. Cela dépasse largement le chiffre officiel de 12 318 élèves.

Pourtant, depuis plus de 5 ans, l'INESSS recommande que le continuum de services s'aligne sur les besoins des enfants plutôt que sur le diagnostic. Or, nous assistons plutôt à l'effet inverse alors que l'écart entre les besoins sur le terrain et les ressources disponibles en orthophonie s'agrandit d'année en année.

GRANDE VARIABILITÉ DANS L'OFFRE DE SERVICES

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, AU QUÉBEC, L'OFFRE DE SERVICES POUR LES ENFANTS VIVANT AVEC DES DIFFICULTÉS SUR LE PLAN DU LANGAGE EST VARIABLE D'UNE RÉGION À L'AUTRE, PEU IMPORTE LE SECTEUR D'ACTIVITÉS, QUE CE SOIT POUR DES SERVICES SPÉCIFIQUES, DIAGNOSTIQUES, ÉDUCATIFS OU ENCORE EN RÉADAPTATION.

En effet, le nombre d'enfants en attente ne cesse d'augmenter et les délais sont très longs. Une situation dénoncée tant par les parents que par les intervenantes et intervenants. Le Protecteur du citoyen est d'ailleurs intervenu à plusieurs reprises étant donné le nombre de plaintes en ce sens. En 2022, dans son rapport spécial *L'élève avant tout*, il affirmait même que « le personnel des services éducatifs complémentaires [dont fait partie l'orthophonie] disponible dans les écoles ne permet pas toujours d'offrir les services requis en temps utile. Des choix lourds de conséquences doivent alors être faits. » Alors que les délais sont trop longs au sein de certains établissements scolaires, les services ne sont tout simplement pas offerts par « un membre du corps d'emploi le plus à même de les offrir ». Toujours selon le Protecteur du citoyen, le ministère de l'Éducation n'a pas un portrait clair de la situation.

Plus récemment, une [enquête du journal Le Devoir](#) révélait des disparités importantes d'une région à l'autre pour obtenir des services en orthophonie dans le cadre du programme Agir tôt. Effectivement, les familles attendent en moyenne dix mois pour obtenir des services en orthophonie. Dans certaines régions, l'attente peut même aller jusqu'à deux ans. Cependant, le délai d'attente jugé acceptable pour ne pas nuire au développement de l'enfant lorsque le risque de difficulté de langage est élevé est d'un à trois mois. La situation doit donc être corrigée, sinon le dépistage devient inutile. Sans compter que ces délais d'attente créent de l'anxiété chez les familles.

« Le nombre d'enfants en attente ne cesse d'augmenter et les délais sont très longs. Une situation dénoncée tant par les parents que par les intervenantes et intervenants. »

Tableau 2 : Résultat de l'enquête du journal Le Devoir sur le délai moyen d'intervention en orthophonie dans les CISSS et les CIUSSS du Québec en 2023

Délai moyen d'intervention en orthophonie dans les CISSS et CIUSSS du Québec	
Régions	Temps d'attente moyen
Montréal-Ouest	18 mois
Ouest-de-l'Île-de-Montréal	14 à 18 mois
Chaudière-Appalaches	12 à 18 mois
Côte-Nord	13 mois
Lanaudière	11 à 14 mois
Nord-de-l'Île-de-Montréal	12 mois
Abitibi-Témiscamingue	11 mois
Est-de-l'Île-de-Montréal	10 mois
Montréal-Est	10 mois
Capitale-Nationale	9 à 10 mois
Montréal-Centre	8 mois
Outaouais	7 mois et demi
Estrie	6 mois et demi
Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	3 à 10 mois
Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	6 mois
Gaspésie	6 mois
Laurentides	6 mois
Îles-de-la-Madeleine	5 mois et demi
Bas-Saint-Laurent	5 mois
Laval	3 à 6 mois
Mauricie-et-Centre-du-Québec	4 mois
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Données non fournies

En 2015, une étude de Mongrain concluait que l'offre de services en orthophonie était largement insuffisante pour presque l'ensemble des parents d'enfants dysphasiques du Québec. En effet, 93 % d'entre eux estimaient que l'offre de services devait être améliorée, 81 % affirmaient vivre une grande inquiétude pour le développement du langage de leur enfant et 57 % affirmaient que ces difficultés bouleversaient leur vie familiale. L'étude dénotait également le manque de fluidité dans les transitions entre établissements, notamment au moment de l'entrée à l'école.

Notons que plus l'enfant vieillit, plus il devient difficile d'obtenir des services, encore plus lorsque l'enfant ne s'est pas vu attribuer un code ministériel qui confirme une déficience langagière sévère. 60 % des parents ont dû avoir recours au privé et ont donc dépensé des sommes importantes, considérant, entre autres, les délais trop longs au public. Cela va à l'encontre des principes d'équité, d'intégration, de complémentarité des services et de réponse adéquate aux besoins des personnes ayant une déficience, pourtant promus par le Gouvernement du Québec.

Selon les parents interrogés dans l'étude de Mongrain, les cinq améliorations les plus urgentes à réaliser étaient de « réduire les délais d'attente, augmenter la quantité de services, améliorer les transitions, notamment à l'entrée à l'école, offrir des services de soutien aux parents et améliorer le partenariat avec les parents et l'organisation de services. »

IMPORTANCE DE L'INTERVENTION PRÉCOCE

Il est connu que certaines capacités langagières, notamment celles permettant de discuter ou de résoudre des problèmes, peuvent avoir une incidence positive dans le parcours scolaire des enfants que ce soit en lecture et en écriture, mais également dans d'autres matières. Il est donc impératif d'assurer le développement de celles-ci (Dockrell et al., 2012).

De plus, les enfants qui vivent avec des difficultés langagières et de communication sont à risque de présenter d'autres problématiques au niveau émotionnel, comportemental ou social en plus d'être précurseurs de difficultés d'apprentissage en lecture et en écriture (OOAQ, 2016; Dockrell et al., 2012; Justice, 2006).

GESTION NON OPTIMALE DES RESSOURCES EN PLACE

BIEN QUE LE NOMBRE D'ORTHOPHONISTES SOIT EN CONSTANTE AUGMENTATION DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, LES BESOINS EN ORTHOPHONIE SONT DE PLUS EN PLUS CRIANTS, ET IL EST INDÉNIABLE QUE LES RESSOURCES ACTUELLES NE POURRONT Y PALLIER.

En 2017, le ministère de la Santé et des Services sociaux rendait public son *Cadre de référence pour l'organisation des services en déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme*. Parmi les objectifs de celui-ci, on visait à ce que l'usagère ou l'utilisateur ait une expérience de soins et de services la plus positive possible, notamment avec des services adaptés à ses besoins, disponibles en temps opportun, diversifiés et bénéfiques à long terme. Une orientation alors saluée par le Protecteur du citoyen qui a néanmoins affirmé, déjà à l'époque, qu'avec la hausse des demandes de services en orthophonie, les ressources en place dans le réseau public ne pouvaient suffire à combler les besoins.

D'autant plus que les orthophonistes sont principalement sollicitées et sollicités pour l'évaluation des besoins des enfants. Bien que l'évaluation soit essentielle, le cœur même de l'intervention, et qu'elle doit continuer d'être effectuée par l'orthophoniste, cette activité prend tellement de temps qu'elle impacte ainsi la disponibilité des orthophonistes pour l'intervention en soi. Il devient donc impératif d'avoir des ressources supplémentaires pour aider à combler le manque de temps attribué à l'intervention elle-même. Sans oublier l'importance de créer un partenariat entre les intervenantes et intervenants, l'orthophoniste et la famille. À cet effet, l'INESSS a émis des recommandations pour améliorer l'accessibilité aux services. Parmi celles-ci, nous retrouvons :

- 1** « un partenariat de services doit s'établir entre l'enfant, ses proches et les intervenants, afin que l'engagement de l'enfant et de ses proches s'actualise concrètement dans la prise de décision concernant : la détermination des objectifs, le choix des interventions ou stratégies à mettre en place et les actions à réaliser par chacun »;
- 2** « les modalités de collaboration entre les intervenants, l'enfant et ses proches devraient être établies selon la complexité des besoins de l'enfant et de sa famille et selon l'intention de collaborer. Ainsi, la pratique collaborative la mieux adaptée, parmi les suivantes, sera choisie : pratique en parallèle, par consultation ou référence, de concertation ou de soins et services partagés »;
- 3** « le développement et la maîtrise des différentes compétences par les intervenants constituent une des conditions gagnantes pour instaurer une relation de partenariat de service avec l'utilisateur ou adopter une pratique de collaboration interprofessionnelle efficace ».

Les répondantes et répondants d'un sondage réalisé en 2014 rapportent avoir attendu en moyenne 11,2 mois pour que le langage de leur enfant soit évalué en CLSC, 10,7 mois en CRDP, 8,5 mois à l'école primaire et 3,5 mois en pratique privée. Ces chiffres expliquent en partie pourquoi le recours aux services orthophoniques privés pour pallier l'offre de services du réseau public est chose courante au Québec (Michallet et coll, 2018).

MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE TECHNIQUE EN INTERVENTION DU LANGAGE : UNE SOLUTION NOVATRICE

UN PROGRAMME PERMETTANT DE FORMER DES TECHNICIENNES ET TECHNICIENS EN INTERVENTION DU LANGAGE (TIL) PERMETTRAIT D'ÉLARGIR LA GAMME DE SERVICES OFFERTS.

D'ailleurs, le Cégep de La Pocatière et le Cégep de Shawinigan travaillent au développement d'un nouveau diplôme d'études collégiales, soit une technique en intervention du langage. Ce programme déjà réfléchi et bien campé en complémentarité avec le rôle de l'orthophoniste permettrait d'accroître l'accessibilité aux services en orthophonie. Présentement, des cégeps offrent une attestation d'études collégiales (AEC) en intervention du langage. Cependant, les demandes d'admission sont nombreuses ce qui entraîne des listes d'attentes.

Une technique en intervention du langage permettrait d'assurer une uniformité et de rehausser les connaissances et les compétences, ce qui n'est pas le cas avec les trois AEC qui diffèrent au niveau du cahier de programme.

Il est dorénavant essentiel de se doter d'intervenantes compétentes et d'intervenants compétents pour accompagner les enfants et les parents ainsi que de moyens permettant une saine collaboration. L'intégration des TIL dans la gamme de services possibles auprès des personnes ayant des besoins ou étant à risque sur le plan de la parole, du langage ou de la communication, pourra répondre à ce besoin, que ce soit pour des interventions précoces en matière de communication et de langage ou en soutien à la réalisation du plan d'intervention orthophonique.

Les TIL pourront agir tant en promotion, en prévention, mais également effectuer du dépistage de difficultés de langage, de l'observation, des activités de stimulation globale et des interventions encadrées en fonction de l'évaluation et du plan d'intervention de l'orthophoniste. Elles et ils pourront apporter un soutien clinico-administratif pour les orthophonistes, ainsi que leur libérer du temps pour réaliser des activités réservées ou nécessitant une expertise spécialisée en orthophonie. De plus, les clientèles adultes, notamment les personnes atteintes de maladies neurodégénératives, victimes d'AVC ou vivant avec l'aphasie, et les clientèles vieillissantes hébergées pourront bénéficier d'interventions et de stratégies de communication proposées par les TIL.

« Les TIL pourront agir tant en promotion, en prévention, mais également effectuer du dépistage de difficultés de langage, de l'observation, des activités de stimulation globale et des interventions encadrées en fonction de l'évaluation et du plan d'intervention de l'orthophoniste. »

IMPORTANCE DU TITRE D'EMPLOI

IL N'EXISTE PAS DE TITRE D'EMPLOI OFFICIEL D'AIDE-ORTHOPHONISTE OU DE TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN ORTHOPHONIE AU QUÉBEC. POURTANT, DE TELLES COMPÉTENCES SONT DÉJÀ EXPLOITÉES DANS D'AUTRES PROVINCES CANADIENNES ET AUX ÉTATS-UNIS OÙ LE MANQUE D'ORTHOPHONISTES EST TOUT AUSSI IMPORTANT. LE QUÉBEC POURRAIT S'INSPIRER DE CES MODÈLES DÉJÀ EXISTANTS.

Aux États-Unis, une certification *Speech-Language Pathology Assistant* a été lancée en 2020. Ce programme définit les bonnes pratiques en termes de soutien au langage et à la communication. *American Speech Language Hearing Association* (ASHA) décrit ce support, s'il est bien encadré par une ou un orthophoniste, comme étant dorénavant un élément essentiel pour permettre aux personnes vivant avec des difficultés ou troubles de la communication ou du langage d'atteindre le plein potentiel tant académique, social qu'émotionnel. Ces assistantes et assistants orthophonistes permettent d'augmenter la fréquence et l'efficacité des services en orthophonie.

« Notons qu'au Québec, les attestations d'études collégiales (AEC) en langage actuellement offertes par différents cégeps n'assurent pas un accès garanti à un poste qualifiant ou une stabilité d'emploi. »

Le même titre d'emploi existe également à Terre-Neuve-et-Labrador. Ces *Speech-Language Pathologist Assistant* viennent en aide au développement et à la mise en œuvre du plan d'intervention, toujours sous la supervision de l'orthophoniste, et soutiennent l'orthophoniste pour les éléments cliniques, en plus de donner un coup de main au niveau administratif.

Du côté d'Orthophonie et Audiologie Canada (OAC), on désigne les personnes qui ont un emploi de soutien à la prestation de services en orthophonie comme des « aides en santé de la communication ». Plusieurs programmes à travers le Canada anglais permettent d'obtenir un diplôme ou un certificat collégial donnant accès à ce titre d'emploi.

En Alberta, plusieurs professions en intervention du langage sont comprises sous le titre d'emploi *support personnel*. En effet, on y retrouve *speech-language pathologist assistant*, mais également *communicative disorders assistant*, *communication health assistant*, *rehabilitation assistant*, *special need assistant*, *speech-language assistant*, *therapist assistant*, *educational assistant* et *classroom aid*.

Notons qu'au Québec, les attestations d'études collégiales (AEC) en langage actuellement offertes par différents cégeps n'assurent pas un accès garanti à un poste qualifiant ou une stabilité

d'emploi, ce qui a des incidences négatives sur l'offre de services, surtout dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

CONCLUSION

L'OOAQ est d'avis qu'un programme de formation collégiale permettant de qualifier des techniciennes et techniciens en intervention du langage est devenu une solution incontournable au problème d'accessibilité aux services en orthophonie. Si un tel projet voit le jour, l'Ordre explorera l'idée d'intégrer cette profession au système professionnel québécois afin d'assurer une structuration et un encadrement pour cette nouvelle collaboration.

La démonstration de l'ampleur des besoins en langage et en communication est sans appel et il faut rapidement trouver des alternatives pour y répondre. La population québécoise et les enfants en plein développement ont besoin de personnes compétentes pour développer leurs capacités langagières, devenir des citoyennes et citoyens à part entière, et ainsi, participer pleinement à la société québécoise.

BIBLIOGRAPHIE

- Alberta College of Speech-Language Pathologists and Audiologists (2021, janvier). Guideline: Speech-Language Pathologists' and Audiologists' Guideline for Working with Support Personnel. <https://www.acslpa.ca/wp-content/uploads/2021/02/Guideline-for-Working-with-SP-Final-Jan2021.pdf>
- American Speech-Language-Hearing Association (ASHA). (2022). Scope of Practice for the Speech-Language Pathology Assistant (SLPA). <https://www.asha.org/policy/slpa-scope-of-practice/>
- Dockrell, J., Ricketts, J., et Lindsay, G. (2012). Understanding speech, language and communication needs: Profiles of need and provision (2012). DOI:[10.13140/2.1.3064.9609](https://doi.org/10.13140/2.1.3064.9609)
- Gouvernement du Québec. (2022). Effectif scolaire handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) et effectif scolaire ordinaire de la formation générale des jeunes, selon les handicaps et difficultés et la fréquentation ou non d'une classe ordinaire, Québec, de 2012-2013 à 2021-2022. https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=RE-PERBT5IK722135808601383-mG5&p_id_raprt=3606
- Gouvernement du Québec (2017). Ministère de la santé et des services sociaux. Vers une meilleure intégration des soins et des services pour les personnes ayant une déficience. Cadre de référence pour l'organisation des services en déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-824-04W_accessible.pdf
- Government of Newfoundland et Labrador. Job class profile: Speech Language Pathologist Assistant. <https://www.gov.nl.ca/exec/tbs/files/jobeval-jes-s-speech-language-pathologist-assistant.pdf>
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. (2017, octobre). Organisation du continuum et de la dispensation des services aux enfants âgées de 2 à 9 ans présentation un trouble développemental du langage. https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/Trouble_dev_langage_AVIS.pdf
- Justice, L. M. (2006). Evidence-based practice, response to intervention, and the prevention of reading difficulties. *Language speech and hearing services in schools*, 37(4), 284- 297. [https://doi.org/10.1044/0161-1461\(2006/033\)](https://doi.org/10.1044/0161-1461(2006/033))

Ministère de l'Éducation. (2021, septembre). Prévisions de l'effectif scolaire à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et secondaire, par centres de services scolaires et commissions scolaires et pour l'ensemble du Québec. <http://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/previsions/effectif-scolaire-a-leducation-prescolaire-au-primaire-et-au-secondaire/>

Michallet, B., Mongrain, J. & Duchesne, L. (2018). La perception de parents d'enfants et d'adolescents dysphasiques de 2 à 17 ans quant à l'accès aux services orthophoniques au Québec. *Revue de psychoéducation*, 47(1), 157–180. <https://doi.org/10.7202/1046776ar>

Mongrain, J. (2015) les services orthophoniques offerts aux enfants dysphasiques: le point de vue des parents. Département d'orthophonie. Université du Québec à Trois-Rivières. <https://img1.wsimg.com/blobby/go/648a2d87-be75-4c3d-b011-5afce5d3883e/downloads/Essai%20JMongrain%20version%20finale.pdf?ver=1619106138812>

Protecteur du citoyen. (2022, juin). L'élève avant tout. Pour des services adaptés aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Rapport spécial du Protecteur du citoyen. <https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/enquetes/rapports-speciaux/eleve-avant-tout>